

Image not found or type unknown



retraite anticipée trimestres manquants

Par **macleod**, le **25/11/2009** à **09:55**

Bonjour. Veuillez me dire si un homme né en 1949 et ayant validé 143 trimestres de cotisation de retraite au titre du régime général des salariés du secteur privé peut prendre une retraite anticipée. J'ai entendu dire que, même s'il accepte une décôte, à partir d'une certaine insuffisance de trimestres cotisés, (il lui faudrait normalement 18 de plus), il ne peut plus prendre sa retraite. J'attends votre réponse et vous remercie par avance.